



Secrétariat général (SG)

Genève, le 31 mai 2024

Courriel: HRerecruit@itu.int

A l'attention de la Direction générale

Lettre circulaire N° 24/29

Sujet: **AVIS DE VACANCE No. 1615P-2024/BR-SSD/EXTERNE/P5 "Chef de la Division des systèmes spatiaux non coordonnés"**

Madame, Monsieur,

L'emploi décrit en annexe doit être pourvu au siège de l'UIT.

La description d'emploi correspondante, les aptitudes requises des candidats, ainsi que toutes indications utiles, figurent en annexe à la présente lettre.

Les Administrations sont priées de diffuser les avis de vacance à toutes les sources potentielles de recrutement : universités, instituts, associations d'ingénieurs et le secteur privé selon le cas.

Je serais reconnaissant à votre Administration de bien vouloir inciter les candidats et notamment les candidates qualifié(e)s à soumettre leur candidature pour l'emploi mentionné ci-dessus, au plus tard le 31/07/2024 sur notre site carrière :

[Chef de la Division des systèmes spatiaux non coordonnés \(itu.int\)](#)

La Conférence de plénipotentiaires a adopté la Résolution 48 (Rev. Dubaï 2018), décidant que :
« ... lorsque des emplois vacants sont pourvus par recrutement international, lors du choix entre plusieurs candidats ayant les qualifications requises pour l'emploi, la préférence doit être donnée aux candidats des régions du monde qui sont sous-représentées dans les effectifs de l'Union, compte tenu de l'équilibre entre le personnel féminin et le personnel masculin prescrit dans le régime commun des Nations Unies ; ».

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Doreen Bogdan-Martin
Secrétaire générale

AVIS DE VACANCE No. 1615P-2024/BR-SSD/EXTERNE/P5 "Chef de la Division des systèmes spatiaux non coordonnés"

Job Title: Chef de la Division des systèmes spatiaux non coordonnés

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'UIT - principale institution des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication - a pour tâche de connecter le monde. A cette fin, elle gère sur le plan international le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, s'emploie à renforcer l'infrastructure des communications dans les pays en développement et élabore des normes mondiales qui garantissent la parfaite interconnexion de systèmes de communication très divers.

Chef de la Division des systèmes spatiaux non coordonnés

Numéro de l'avis de vacance: 1615

Secteur: BR

Département: SSD

Pays du contrat: Suisse

Lieu d'affectation: Genève

Numéro de poste: R33/P5/536

Grade: P5

Type de contrat: Durée déterminée

Durée du contrat: 2 ans avec possibilité de prolongation

Type de publication: Externe

Date limite de candidature (Minuit heure de Genève) 31 juillet 2024

UNITE ORGANISATIONNELLE

Le Bureau des radiocommunications (BR) est chargé de l'application du Règlement des radiocommunications et de fournir l'appui technique administratif nécessaire pour les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications organisées par l'UIT, les Assemblées et les Commissions d'études des radiocommunications. Il met en oeuvre les procédures réglementaires internationales pour l'enregistrement des assignations de fréquence et des positions orbitales, apporte son assistance aux administrations pour la coordination et la mise en oeuvre de leurs besoins en matière de spectre des fréquences et de positions orbitales et aide à résoudre les cas de brouillage préjudiciable. Il assure le secrétariat technique spécialisé des Commissions d'études des radiocommunications et de l'Assemblée des radiocommunications en vue d'établir des Recommandations sur l'utilisation du spectre et les caractéristiques des systèmes radioélectriques. Le BR comprend quatre départements: le Département des services spatiaux, le Département des services de terre, le Département informatique, administration et publications et le Département des commissions d'études.

Dans le cadre du Bureau des radiocommunications de l'UIT, le Département des services spatiaux (SSD) est responsable des procédures de coordination et d'enregistrement des systèmes spatiaux et des stations terriennes. A ce titre, il s'occupe de la validation, du traitement et de la publication des données et il examine les fiches de notification d'assignations de fréquence présentées par les administrations en vue de leur inclusion dans les procédures de coordination officielles ou de leur inscription dans le Fichier de référence international des fréquences. Le Département est aussi responsable de la gestion des procédures des Plans d'assignation ou d'allotissement de l'UIT relatifs aux services spatiaux et ainsi que de la fourniture aux administrations d'une assistance en matière de gestion des fréquences. Il comprend la Division de coordination des systèmes spatiaux (SSC), la Division de la notification et des plans des services spatiaux (SNP) et la Division de la publication et de l'enregistrement des services spatiaux (SPR).

TÂCHES ET RESPONSABILITES

Sous la supervision du Chef du Département des services spatiaux, le/la Chef de la Division des systèmes spatiaux non coordonnés dirige l'équipe de la Division, fournit des avis de spécialiste faisant autorité pour s'acquitter de toutes les responsabilités qui lui sont confiées dans le respect des délais, des coûts et des normes de qualité établis et favorise un esprit de collaboration et de coopération dans le but d'obtenir des résultats. Ces responsabilités comprennent l'application des

dispositions du Règlement des radiocommunications, des Résolutions, des Règles de procédure et des accords régionaux, relatives aux responsabilités du BR dans les procédures réglementaires et à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites utilisées par les réseaux à satellite géostationnaire et non géostationnaire. À cette fin, la/le titulaire s'acquitte des tâches suivantes:

- Dirige l'équipe et lui donne des orientations stratégiques; définit des objectifs; détermine les besoins en matière de formation et évalue les résultats; planifie les priorités de travail et les besoins de personnel de la Division, compte tenu des Plans opérationnels du BR.
- Dirige et coordonne l'inscription des assignations de fréquence pour les services spatiaux de radiocommunication conformément aux procédures établies dans le Règlement des radiocommunications (RR) et aux dispositions associées du RR et des Résolutions des conférences mondiales ou régionales des radiocommunications (CMR, CRR), selon le cas, y compris:
 - Gestion des données, vérification et validation des renseignements figurant dans les fiches de notification soumises pour des systèmes à satellites non soumis à la coordination au titre de l'Article 9 du Règlement des radiocommunications, ainsi que des informations graphiques associées à publier à l'aide du système des réseaux à satellite (SNS) et du système graphique de gestion des brouillages (GIMS) du Bureau des radiocommunications, correspondance associée et mesures de suivi auprès des administrations.
 - Constitution et tenue à jour des dossiers électroniques concernant les transactions relatives aux réseaux à satellite et les fichiers associés.
 - Réalisation de l'examen réglementaire et technique des assignations de fréquence, en assurant leur conformité avec la Constitution, la Convention et le Règlement des radiocommunications de l'UIT.
 - Formulation des conclusions qu'il est proposé d'inclure dans la Circulaire internationale d'information sur les fréquences du Bureau des radiocommunications (BR IFIC relative aux services spatiaux) et rédaction de la correspondance y relative.
 - Regroupement, saisie et publication dans les parties et dans les sections spéciales de la BR IFIC (services spatiaux) des conclusions formulées à la suite de l'examen technique et réglementaire.
- Dirige et coordonne l'inscription des assignations de fréquence pour les stations terriennes et les stations de radioastronomie conformément aux procédures établies dans le Règlement des radiocommunications (RR) et aux dispositions associées du RR et des Résolutions des conférences mondiales ou régionales des radiocommunications (CMR, CRR), selon le cas, y compris:
 - Gestion des données, vérification et validation des renseignements figurant dans les fiches de notification soumises et correspondance associée, et mesures de suivi auprès des administrations.
 - Examen réglementaire et technique des assignations de fréquence, en assurant leur conformité avec la Constitution, la Convention et le Règlement des radiocommunications (RR) de l'UIT.
 - Formulation des conclusions qu'il est proposé d'inclure dans la BR IFIC (services spatiaux) et rédaction de la correspondance y relative.
 - Regroupement, saisie et publication dans les parties et dans les sections spéciales de la BR IFIC (services spatiaux) des conclusions formulées à la suite de l'examen technique et réglementaire.
- Dirige le traitement des demandes d'assistance émanant des administrations des États Membres de l'UIT, conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications.
- Dirige et coordonne l'assistance technique, ainsi que les études et les éléments pour le Rapport du Directeur à fournir en vue des conférences mondiales ou régionales des radiocommunications, ainsi que des réunions du Comité du Règlement des radiocommunications; participe à ces conférences et réunions, et assure la mise en œuvre de leurs décisions.
- Entreprend, dirige, coordonne et/ou effectue des études en vue de l'élaboration et de la révision de Recommandations ou de Règles de procédure et de textes analogues concernant les services spatiaux.
- Participe aux réunions des commissions d'études, aux réunions d'organisations ou groupes régionaux en rapport avec la fonction générale du SSD, formule des recommandations et des propositions et informe le Chef du SSD et le Directeur du BR des mesures à adopter pour en assurer le suivi; représente, au besoin, le BR à des conférences internationales et à des réunions d'institutions spécialisées et d'organisations internationales ou régionales; participe à des séminaires organisés par le BR ou par des administrations, présente des exposés, organise et anime des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires des administrations et des réunions d'information à l'intention des experts sur des questions relatives à la gestion des fréquences.
- Se tient au courant des nouvelles technologies et de l'évolution des techniques.
- Assure la liaison et la coordination avec les chefs d'autres divisions des Départements du BR, des autres Bureaux ou du Secrétariat général concernant des questions en rapport avec le domaine d'activité de la Division.
- S'acquitte de toute autre tâche qui lui sera confiée par le Directeur du BR ou par le Chef du Département.

COMPETENCES ESSENTIELLES

Application des connaissances spécialisées; Aptitude à communiquer efficacement; Formation et échange de connaissances; Engagement à l'égard de l'organisation; Approche axée sur les résultats; et, Esprit d'équipe et collaboration.

COMPETENCES FONCTIONNELLES

Analyse, sûreté de jugement et aptitude à décider
Souci du client et de la prestation de services
Ouverture à l'innovation et au changement
Qualités de chef
Etablissement de réseaux et de partenariats
Aptitude à planifier et à organiser
Gestion efficace

COMPETENCES TECHNIQUES

- Connaissance approfondie du Règlement des radiocommunications.
- Aptitude à nouer et entretenir d'excellentes relations avec des fonctionnaires à tous niveaux aussi bien à l'UIT qu'à l'extérieur de l'Union.

QUALIFICATIONS REQUISES

Education:

Diplôme universitaire supérieur en ingénierie des télécommunications ou dans un domaine connexe (sciences/ingénierie, ingénierie électrique/électronique), avec une spécialisation en radiocommunications, OU formation reçue dans un établissement d'enseignement supérieur de réputation établie, sanctionnée par un diplôme de niveau équivalent à un diplôme universitaire supérieur dans l'un des domaines précités.

Pour les candidats internes, un titre universitaire de premier cycle dans l'un des domaines précités, associé à quinze années d'expérience professionnelle pertinente, peut remplacer le titre universitaire supérieur à des fins de promotion ou de rotation.

Expérience:

Au moins dix années d'expérience à des postes à responsabilité croissante dans le domaine des services de radiocommunication et dans celui des radiocommunications par satellite dont au moins cinq ans au niveau international. Un doctorat dans un domaine connexe peut être considéré comme équivalent à trois années d'expérience professionnelle. Expérience et aptitude avérées à diriger et à superviser une équipe. Une expérience des Conférences des radiocommunications de l'UIT est souhaitable.

Langues:

Connaissance de l'une des six langues officielles de l'Union (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe) au niveau avancé et connaissance d'une deuxième langue officielle au niveau intermédiaire. La connaissance d'une troisième langue officielle serait un avantage. (Selon les dispositions de la Résolution 626 du Conseil, l'assouplissement des conditions requises en matière de connaissances linguistiques peut être autorisé pour les candidats ressortissants de pays en développement: lorsque les candidats de ces pays possèdent une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union, leur candidature pourra être prise en considération).

DROITS ET PRESTATIONS

Salaire:

Le traitement annuel total se compose d'un traitement annuel net (net d'impôts et avant déduction des contributions à l'assurance maladie et à la Caisse des pensions) en dollars USD et d'une indemnité de poste (indemnité de cherté de la vie). L'indemnité de poste est variable et peut être modifiée sans préavis, conformément aux taux fixés dans le régime commun des Nations Unies pour les traitements et les prestations.

Salaire annuel à partir de \$ 92,731 + indemnité de poste \$ 79,656

Les autres indemnités et prestations sont soumises aux conditions particulières de l'engagement, merci de vous référer à: https://jobs.itu.int/content/Ce-que-nous-offrons/?locale=fr_FR

INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Veuillez noter que tous les candidats doivent remplir une demande en ligne et fournir des informations complètes et exactes. Pour postuler, veuillez visiter le site Web de l'UIT [Carrières](#). L'évaluation des candidats est basée sur les critères de l'avis de vacance et peut inclure des tests et/ou des évaluations, ainsi qu'un entretien basé sur les compétences. L'UIT utilise des technologies de communication telles que la vidéo ou la téléconférence, la correspondance par e-mail, etc. pour l'évaluation des candidats. Veuillez noter que seuls les candidats sélectionnés seront contactés et que les candidats à l'étape de sélection finale seront soumis à une vérification des références sur la base des informations fournies. Les messages émanant d'adresses email différentes de celles de

l'UIT - @itu.int - ne doivent en aucun cas être considérées. L'UIT ne facture aucun frais à aucun moment au cours du processus de recrutement.

L'UIT applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement. L'UIT s'est engagée en faveur de la diversité et de l'intégration au sein de son effectif, et encourage tous les candidats quels que soient leur sexe, leur nationalité, leurs origines religieuses et ethniques, y compris les personnes handicapées, à postuler pour faire partie de l'organisation. La parité des genres est d'une grande importance pour l'UIT.